

La description des Pharisiens, Sadducéens et Esséniens par Flavius Josèphe

• *Guerre des Juifs* 2,119:

"Il existe, en effet, parmi les Juifs **trois écoles de philosophie** (τρία εἶδη φιλοσοφεῖται). Les adeptes de la première s'appellent **Pharisiens**, ceux de la seconde, **Sadducéens**, ceux de la troisième, qui a la réputation de cultiver la gravité, s'appellent **Esséniens**, ils sont de naissance juive et liés d'une affection mutuelle plus étroite que les autres (trad. de A. Pelletier, p. 31).

• *Guerre des Juifs* 2,120-161 (Esséniens, résumé)

2,120-121 : rejet des plaisirs (vertu dans la résistance aux passions) ; dédain du mariage (ils pensent que les femmes sont par nature infidèles), mais ils adoptent les enfants des autres en bas âge, étant aptes à l'étude.

2,122 : esprit de partage, mise en commun des biens.

2,123 : l'huile est considéré une souillure ; ils sont toujours habillés de blanc.

2,124-25 : ils ne vivent pas dans une seule ville ; ils privilégient les contacts humains ; ils voyagent armés à cause des brigands ; dans chaque ville, il y a un commissaire qui s'occupe des hôtes appartenant à l'Ordre (τάγμα) des Esséniens.

2,126-127 : vêtus simplement, ils ne changent d'habits que s'ils sont usés par le temps ; ils n'achètent ni ils ne vendent rien ; ils échangent leurs biens.

2,128-133 : avant le lever du soleil, ils prient ensemble puis ils vont travailler (chacun exerce le métier qu'il connaît). À la cinquième heure (= 11 heures), ils se rassemblent dans un même lieu, se ceignent les reins, se lavent le corps à l'eau froide et, après la purification, ils se rassemblent dans un local, exclu aux non appartenants à la secte. Ils mangent du pain et un seul met. Avant et après le repas, le prêtre prononce une prière au Dieu dispensateur de la vie. Puis ils enlèvent leurs habits et retournent travailler jusqu'au soir. Le repas du soir est organisé de la même façon que le repas de midi ; il est caractérisé par le silence, pas de cri pendant le repas, car chacun parle à tour de rôle et parce qu'ils restent sobres.

2,134 : ils obéissent aux supérieurs ; ils assistent le prochain et exercent la compassion (ils secourent ceux qui en sont dignes et quand ils le leur demandent).

2,135-136 : ils se contrôlent ; ils sont fidèles, artisans de paix ; ils ne font pas de serments ; ils s'intéressent aux ouvrages des anciens et surtout à ceux qui servent au bien de l'âme et du corps (intérêt pour les racines médicinales et les propriétés des minéraux).

2,137-142 : pas d'accès immédiat dans la secte pour ceux qui désirent y entrer : pendant un an, le candidat reste dehors, bien que soumis au même mode de vie que les autres (il reçoit une ceinture et un habit blanc). Après avoir démontré sa tempérance, le novice peut faire ses ablutions dans des eaux plus pures, mais il n'est pas encore admis complètement dans sa communauté. Deux ans de mise à l'épreuve de son caractère s'ensuivent. Avant son inclusion intégrale à la communauté, le novice doit prêter des serments (vénération de la divinité, observance de la justice envers les hommes ; fidélité et obéissance aux supérieurs – sachant que l'homme qui exerce de l'autorité est choisi par Dieu – ; amour de la vérité ; totale ouverture aux membres de la secte et totale fermeture aux non appartenants ; transmission fidèle des règles reçues ; garde soigneuse des livres de la secte et de la nomenclature des anges).

2,143-144 : expulsion de l'Ordre de ceux qui accomplissent des méfaits graves ; souvent ces gens meurent, car ils ne peuvent pas partager les habitudes (surtout alimentaires) des autres Juifs.

2,145-49 : ils jugent de manière équitable et rigoureuse (pour juger ils sont au moins cent) ; ce qui est décidé est irrévocable. Ils vénèrent Dieu et le nom de leur législateur ; si quelqu'un les blasphème, il est puni de mort. Ils obéissent aux aînés et à la majorité ; ils sanctifient le 7^{ème} jour de la semaine plus sévèrement que les autres Juifs (interdiction totale de travail).

2,150-153 : ils se divisent en quatre classes conformément à l'ancienneté dans la vie ascétique (ils se lavent après le contact avec un novice, comme après le contact avec un étranger). Ils triomphent de la douleur ; ils méprisent le danger et ils n'ont pas peur de la mort (ils l'ont prouvé pendant la guerre contre les Romains).

2,154-158 : Ils croient que les corps sont corruptibles mais que les âmes demeurent pour toujours. Les corps emprisonnent ces dernières mais, avec la mort, elles s'en débarrassent et montent dans les

hauteurs. Comme les Grecs, ils représentent le séjour réservé aux âmes des bons au-delà de l'Océan, il s'agit d'un lieu paisible ; au contraire, un séjour plein de châtements attend les âmes des méchants.

2,159 : Parmi eux, certaines personnes sont capables de prévoir l'avenir, grâce à leur familiarité de longue date avec les livres saints, à leur pratique de rites de purification et à leur connaissance des sentences des prophètes.

2,160-161 : (les Esséniens mariés). Ils s'accordent avec les autres Esséniens pour le régime alimentaire, les coutumes et les règles, mais non pas pour le mariage (ils ne se marient que pour propager l'espèce humaine). Ils soumettent à l'épreuve les femmes à épouser (pendant trois ans à dater des trois purifications qui montrent qu'elles sont nubiles).

• **Guerre des Juifs 2,162-166** (Pharisiens et Sadducéens)

"Des deux groupes nommés plus haut [les Pharisiens et les Sadducéens], les **Pharisiens**, qui sont réputés pour la rigueur avec laquelle ils expliquent les lois et qui sont les guides de la principale tendance, mettent tout sous la dépendance du Destin et de Dieu. Ils pensent que faire le bien ou non dépend pour la plus grande part de l'homme, mais qu'il faut dans chaque cas la coopération du Destin; que toute âme est incorruptible et que celle des bons seulement passe dans un autre corps, tandis que celle des méchants subit un châtement éternel. Les **Sadducéens**, qui forment la seconde école, suppriment absolument le Destin, et ils excluent que Dieu puisse faire un mal quelconque ou même en supporter la vue. Ils déclarent que le bien et le mal sont offerts au choix de l'homme et que chacun, selon sa volonté, se porte vers l'un ou l'autre. Ils excluent la persistance de l'âme ainsi que les châtements et les récompenses dans l'Hadès. Les **Pharisiens** s'aiment beaucoup entre eux et s'appliquent à la bonne entente avec toute la communauté. Les **Sadducéens**, au contraire, même entre eux, ont une attitude plutôt rébarbative et dans leurs relations avec leurs coréligionnaires ils se montrent aussi bourrus que pour des étrangers." (trad. de A. Pelletier, p. 38-39)

• **Antiquités juives 13,171-173** (à l'époque de Jonathan, 160-143 av. J.-Ch.):

"A cette époque, il y avait parmi les Juifs trois sectes (τρεῖς αἱρέσεις) qui professaient chacune une doctrine différente sur les affaires humaines: l'une était celle des **Pharisiens**, l'autre celle des **Sadducéens**, la troisième celle des **Esséniens**. Les **Pharisiens** disent que certaines choses, mais non pas toutes, sont fixées par le destin (εἰμαρμένη) et que l'accomplissement ou le non-accomplissement de certaines autres dépend de notre propre volonté. Les **Esséniens** déclarent que le destin est maître de tout et que rien n'arrive aux hommes qui n'ait été décrété par lui. Les **Sadducéens** mettent de côté le destin, estimant qu'il n'existe pas et qu'il ne joue aucun rôle dans les affaires humaines, que tout dépend de nous-mêmes, en sorte que nous sommes la cause du bien qui nous arrive, et que, pour les maux, notre seule imprudence nous les attire. Mais sur ce sujet, j'ai donné d'assez exacts éclaircissements dans le second livre de mon Histoire judaïque." (tome 3, trad. de J. Chamonard, p. 155-156)

• **Antiquités juives 13,297-298** (disputes entre les Pharisiens et les Sadducéens sous Jean Hyrcan II, fils de Salomé Alexandre, 67 et 63-40 av. J.-Ch.):

"(...) Je veux maintenant dire simplement que les **Pharisiens** avaient introduit dans le peuple beaucoup de coutumes qu'ils tenaient des anciens, mais qui n'étaient pas inscrites dans les lois de Moïse, et que, pour cette raison, la secte des **Sadducéens** rejetait, soutenant qu'on devait ne considérer comme lois que ce qui était écrit, et ne pas observer ce qui était seulement transmis par la tradition. Sur cette question s'élevèrent des controverses et de grandes disputes, les **Sadducéens** ne parvenant à convaincre que les riches et n'étant pas suivis par le peuple, les **Pharisiens**, au contraire, ayant la multitude avec eux. Mais de ces deux sectes et de celle des **Esséniens**, il a été longuement parlé dans le second livre de mes *Judaica*." (tome 3, trad. de J. Chamonard, p. 178)

• **Antiquités juives 18,12-22:**

"Les **Pharisiens** méprisent les commodités de la vie, sans rien accorder à la mollesse; ce que leur raison a reconnu et transmis comme bon, ils s'imposent de s'y conformer et de lutter pour observer ce qu'elle a voulu leur dicter. Ils réservent les honneurs à ceux qui sont avancés en âge et n'osent pas contredire avec arrogance leurs avis. Ils croient que tout a lieu par l'effet de la fatalité, mais ne privent pourtant pas la volonté humaine de toute emprise sur eux, car ils pensent que Dieu a tempéré les

décisions de la fatalité (ἐιμαρμένη) par la volonté de l'homme pour que celui-ci se dirige vers la vertu ou vers le vice. Ils croient à l'immortalité de l'âme et à des récompenses et des peines décernées sous terre à ceux qui, pendant leur vie, ont pratiqué la vertu ou le vice, ces derniers étant voués à une prison éternelle pendant que les premiers ont la faculté de ressusciter. C'est ce qui leur donne tant de crédit auprès du peuple que toutes les prières à Dieu et tous les sacrifices se règlent d'après leurs interprétations. Leurs grandes vertus ont été attestées par les villes, rendant hommage à leur effort vers le bien tant dans leur genre de vie que dans leurs doctrines.

La doctrine des **Sadducéens** fait mourir les âmes en même temps que les corps, et leur souci consiste à n'observer rien d'autre que les lois. Disputer contre les maîtres de la sagesse qu'ils suivent passe à leurs yeux pour une vertu. Leur doctrine n'est adoptée que par un petit nombre, mais qui sont les premiers en dignité. Ils n'ont pour ainsi dire aucune action ; car lorsqu'ils arrivent aux magistratures, contre leur gré et par nécessité, ils se conforment aux propositions des Pharisiens parce qu'autrement le peuple ne les supporterait pas.

Les **Esséniens** ont pour croyance de laisser tout entre les mains de Dieu ; ils considèrent l'âme comme immortelle et estiment qu'il faut lutter sans relâche pour atteindre les fruits de la justice. Ils envoient des offrandes au Temple, mais ne font pas de sacrifices parce qu'ils pratiquent un autre genre de purifications. C'est pourquoi ils s'abstiennent de l'enceinte sacrée pour faire des sacrifices à part. Par ailleurs ce sont de très honnêtes gens et entièrement adonnés aux travaux de la terre. Il faut aussi les admirer, plus que tous ceux qui visent à la vertu, pour leur pratique de la justice, qui n'a jamais existé chez les Grecs ou chez les barbares, pratique qui n'est pas nouvelle mais ancienne chez eux.... Les biens leur sont communs à tous et le riche ne jouit pas plus de ses propriétés que celui qui ne possède rien. Et ils sont plus de quatre mille hommes à vivre ainsi. Ils ne se marient pas et ne cherchent pas à acquérir des esclaves parce qu'ils regardent l'un comme amenant l'injustice, l'autre comme suscitant la discorde ; ils vivent entre eux en s'aidant les uns les autres. Pour percevoir les revenus et les produits de la terre ils élisent à main levée des hommes justes, et choisissent des prêtres pour la préparation de la nourriture et de la boisson. Leur existence n'a rien d'inusité, mais leur vie rappelle au plus haut degré celle des Daces appelés « Fondateurs »." (tome 4, trad. de G. Mathieu et L. Herrmann, p. 135-136)

Traductions du texte grec des *Antiquités juives* (AJ) et de la *Guerre des Juifs* (BJ) par :

- FLAVIUS JOSEPH, *Guerre des Juifs*, tome II, Livres II et III, texte établi et traduit par A. PELLETIER (Collection des Universités de France), Paris, Les Belles Lettres 1980, p. 31-39.
- *Antiquités Judaiques*, trad. de J. WEILL, J. CHAMONARD, G. MATHIEU ET L. HERRMANN, 4 volumes, dans *Œuvres complètes de Flavius Josèphe*, traduites en français sous la direction de TH. REINACH, Paris, Ernest Leroux, 1900-1929, tome 3/p. 155-156.178; tome 4/p. 135-136.